



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 37

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		
Monsieur Jean-Philippe MOREL		

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Dispositif EMAS (Equipe mutualisée Acodège SDAT) - Subvention 2022

La création d'une unité d'intervention à domicile en santé mentale fait partie des fiches action prioritaires du Contrat Local de Santé (CLS) de Dijon métropole.

Le dispositif EMAS, porté par les associations Acodège et SDAT, est ainsi expérimenté depuis octobre 2019. Composée d'un travailleur social, d'un infirmier et d'un psychologue, l'équipe a pour mission d'aller au devant des personnes en souffrance psychique habitant en logement autonome et de proposer un accompagnement permettant leur inscription dans les dispositifs de droit commun et la mise en oeuvre d'un parcours de soins.

Expérimenté dans un premier temps pendant 15 mois, le projet a été prorogé en 2021, les résultats de l'évaluation indiquant que celui-ci répondait à un besoin du territoire.

Le dispositif EMAS est soutenu par 13 partenaires financeurs organisés en 3 catégories : l'Etat, les Collectivités territoriales (dont Dijon métropole et la Ville de Dijon) et les bailleurs sociaux.

La SDAT est l'entité administrative collectant les contributions de chacun.

Le comité de pilotage, réuni en décembre 2021, a permis d'arrêter le plan de financement 2022.

Il vous est ainsi proposé d'attribuer à la SDAT une subvention de 29 040 € pour l'année 2022 afin de participer au financement du dispositif EMAS, selon les modalités précisées dans la convention jointe en annexe.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **approuver** la convention à conclure entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon et la SDAT, relative au financement du dispositif EMAS ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2022 de 29 040 € à la SDAT pour le financement du dispositif EMAS ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2022 de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 2 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN